

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311676

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

OBJET : Budget primitif 2020 : délégation culture.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la culture, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

La politique culturelle du Département s'articule autour de compétences culturelles obligatoires, recouvrant les missions des Archives départementales, celles de la Bibliothèque départementale en termes de soutien à la lecture publique, la préservation du patrimoine ainsi que l'enseignement artistique.

Le Département a également décidé de développer des actions volontaristes afin de concourir à un meilleur aménagement culturel du territoire et à l'accès au plus grand nombre à la culture. L'institution impulse cette dynamique culturelle par le biais du soutien aux associations dans le cadre du partenariat culturel, d'une aide à la création artistique et aux artistes, de la restauration du patrimoine mais également par l'organisation d'actions culturelles propres, participant notamment au développement culturel des communes et concourant à la mise en valeur des propriétés départementales.

Le Conseil départemental a engagé avec la Métropole Aix Marseille Provence une réflexion sur une politique culturelle convergente, notamment concernant la lecture publique avec des réalisations durant l'année de la gastronomie.

1- Le Département se veut être le garant du patrimoine d'hier et de demain avec :

- les deux musées arlésiens : le Musée départemental Arles antique et le Museon Arlaten, musées d'archéologie et d'ethnographie de rang international qui rouvrira en 2020,
- les Archives et la bibliothèque départementales, avec, notamment, le projet d'en faire un phare culturel au cœur du quartier à fort potentiel d'Euroméditerranée,
- l'aide à la restauration du patrimoine et des monuments historiques : pour préserver et valoriser un patrimoine de classe mondiale,
- la préservation et la valorisation du patrimoine pour la rénovation des centres villes,
- le soutien à la langue et aux traditions provençales.

La collectivité soutient aussi la création et les artistes du Département, qui font le patrimoine de demain.

2 – Le Département renforce l'attractivité et l'équilibre du territoire.

La culture est un levier essentiel pour contribuer au rayonnement culturel du territoire et promouvoir le numérique comme outil d'attractivité.

La volonté de l'institution est de donner une suite à l'engagement de 2013, tant au niveau des populations locales que du point de vue touristique en fédérant le territoire autour de grands événements organisés par thématiques : gastronomie en 2019, poursuivie en 2020 et une réorientation vers la nature.

Les tournées départementales ou événements tels que les "Chants de Noël" et la tournée théâtre y participent également.

Le pôle Evénements et Partenariats des Politiques Publiques Stratégiques (PEPPPS) y contribue avec une programmation tournée vers ces thématiques.

L'amélioration de l'offre culturelle implique d'étirer la saisonnalité des programmations culturelles concourant au rayonnement du Département.

Ainsi, les nouvelles orientations du Département se déploient aujourd'hui à travers une stratégie de rayonnement de ses politiques publiques.

Le Département se pose également en partenaire de l'emploi culturel. L'écosystème innovant et économique apparaît comme un vecteur de développement et de création d'emplois.

L'attractivité passe également par une nouvelle image et une dynamisation des centres villes, ainsi que par la lutte contre les incivilités.

3 – Volonté de toucher tous les publics pour permettre l'accès de chacun à une culture de qualité et accompagner les nouveaux usages

L'institution s'engage en faveur :

- d'un meilleur accès et une plus grande pratique culturelle de chacun à tous les âges de la vie (le partenariat culturel des associations, l'aide au développement culturel des communes, Provence en Scène, un réseau de 96 médiathèques, 14 structures partenaires, Ensemble en Provence). L'accès à la culture optimisé trouve tout son sens en matière de lecture publique : en facilitant l'émergence d'un réseau de lecture publique pour maintenir et intensifier la politique d'accès du plus grand nombre à la lecture; en offrant à la population un service innovant d'accès et de partage des connaissances et garantissant l'équité territoriale dans l'accès à la lecture publique,
- d'une jeunesse dynamique et créative en permettant l'accès du plus grand nombre à un enseignement artistique de qualité et valorisant la pratique amateur mais également par une politique d'éducation artistique et culturelle,
- d'un accompagnement des usages en lien avec le numérique. Ainsi, la politique culturelle, tant départementale que métropolitaine, vise à proposer une offre de contenu et de ressources numériques à tous les habitants du territoire en mutualisant les ressources existantes et en systématisant l'offre dans ce domaine.

Le budget de la Direction de la Culture (annexe 1) ne résume pas l'investissement de l'Institution en faveur de la politique culturelle puisque d'autres budgets sont également mobilisés (Aide aux Communes, Architecture et Construction pour la rénovation des musées ...).

Concernant la nécessité de recourir à des recrutements de vacataires (annexe 2), la Commission permanente procédera à la mise en œuvre des dispositifs découlant de cette politique culturelle et répartira en conséquence les différentes enveloppes financières.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL